

RPI DE MARCILLE-RAOUL – ST REMY DU PLAIN

Second conseil d'école

Jeudi 20 mars 2025

PRÉSENTS

- Le maire de Saint Rémy du Plain, M. Prioul, représenté par Mme Meignan,
- Le maire de Marcillé-Raoul, M. Boulmer, représenté par Mme Prunier
- Les directeurs d'école, Mme Mondjollian, Mr Arzel,
- Les enseignants des écoles : Mmes Marsal, N'Gassa, Noizet, Cherel, Condette, Le Bars Kerampran,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de St Rémy du Plain) : Mmes Pin, Beaugendre et Gautier,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de Marcillé Raoul) : Mme Machura et M. Ernoul,
- Les Atsem : Mmes Baudot, Poufon et Juhel,
- Les agentes communales : Mmes, Demange et Malhomme.

ABSENTS EXCUSÉS

- Madame Barriet, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Le maire de Saint Rémy du Plain, M. Prioul,
- Le maire de Marcillé-Raoul, M. Boulmer,
- Les enseignantes : Mmes Courjal, Roger, Tropée,
- RDPE : Mmes Billega, Morice, Eliès
- Les agentes communales : Mmes L'Honoré et Desjardin,
- Les AESH : Mmes Duret, Le Minous et Romé.

1. Pas de fermeture conditionnelle d'une classe pour l'école

Début mars, nous avons été informés des projets d'ouverture et de fermeture pour la rentrée scolaire 2025.

Il n'y a pas de fermeture ni conditionnelle, ni définitive concernant l'école Saint Rémy-Marcillé-Raoul pour cette année scolaire.

Toutefois, l'effectif dans l'école tend à diminuer, voire stagner, ce qui laisse présager une possibilité de fermeture pour la rentrée 2026.

A titre d'exemple pour le site de Marcillé-Raoul, il y avait 98 élèves en 2010, 117 en 2015, 75 en 2020, 60 en 2024.

2. Actions pédagogiques du 2nd trimestre scolaire – rappel

A Saint-Rémy :

- Ecole du dehors : les 4 classes sont dorénavant concernées, les CP ayant entamé leur cycle dehors.
- Projets autour des déchets : de la GS au CP, comprenant un travail avec un intervenant ainsi que des visites, en partenariat avec le REEPF.
- Lecture et ateliers à la médiathèque de Bazouges : visite de la médiathèque ainsi que de la galerie Superflux. Le 21 mars pour les GS et CP, le 25 avril pour les TPS-PS et MS. Nous avons besoin, et la possibilité, de prendre des parents avec nous.
- L'intervention musique a toujours lieu auprès des CP, un lundi sur 2.
- La semaine de la maternelle s'est tenue du 27 au 31 janvier.
- La semaine sans écran a été organisée du 1er au 8 février.
- La photographie scolaire a eu lieu ce jour.
- Nous avons reçu l'auteur-illustrateur Mathieu Maudet durant toute la journée du 13 mars : des lectures et ateliers se sont tenus dans toutes les classes, offrant de très beaux échanges et expériences aux enfants. Un article sera disponible sur le site de l'école.
- Le carnaval s'est déroulé le 4 mars : tous les enfants et adultes étaient déguisés. Un article est disponible à ce sujet sur le site de l'école.
- projet oral en TPS-PS : faute de pouvoir participer aux cercles conteurs, durant toute la P4, a été organisé avec Mme Boucher-Oger, coordinatrice du REP, dans la classe des TPS-PS, un projet sur l'oral autour des émotions.

A Marcillé :

Cercles conteurs / Natation / Intervention musique / Intervention sportive (Rugby en période 3 pour les CM2 / Badminton en période 4 pour les CE1-CE 2 de Mme Noizet) / Projet semaine sans écran / Suivi du Vendée Globe / Spectacle culturel financé par la communauté de communes (pour les CM1-CM2 à Bazouges : il s'agissait de chants et contes en gallo et français) / Journée paralympique (pour les CM1 avec intervenant sportif financé par la Communauté de communes à Bazouges) / Sensibilisation aux risques domestiques (CE1-CE2 à Sens de Bretagne le 18 mars) / ateliers avec une plasticienne (une séance - CM2).

=> Il s'agit d'un rappel des actions menées et du rajout de quelques actions. Si besoin, se référer au premier conseil d'école qui a eu lieu le 14 novembre 2024, disponible sur le site internet de l'école.

3. Absentéisme, honnêteté, hygiène et tenue vestimentaire

3 points :

*A Marcillé, nous constatons de nombreux absentéismes : l'école n'est pas systématiquement prévenue, l'absence n'est pas justifiée (dans certains cas, il s'agit même d'un faux motif). Nous rappelons que toute absence doit être justifiée et qu'au delà de 4 demi journées d'absence par mois, un signalement peut être fait à l'Inspectrice de circonscription sur pouvoir discrétionnaire des directeurs d'école.

Autre cas d'absentéisme : l'absentéisme perlé. Il s'agit d'une absence ponctuelle mais régulière sur l'année scolaire. Par exemple, nous avons observé qu'une élève était malade un jour par semaine...

=> *Nous demandons aux familles de prévenir l'école le plus rapidement possible et d'être honnêtes sur les motifs d'absence (notamment départ pour Disneyland, vacances au ski, départ anticipé en grandes vacances pour les plus fréquents).*

=> **Les directeurs rappellent l'obligation d'instruction.**

La situation peut aussi se rencontrer dès la Petite Section : un aménagement du temps scolaire peut alors être proposé aux familles. Ce « contrat » a pour but de mettre progressivement en place et pérenniser l'assiduité scolaire.

*Nous constatons également des difficultés récurrentes d'hygiène auprès de certains élèves, y compris les plus jeunes : mains/ongles sales, odeur forte, les mêmes vêtements portés du lundi au vendredi ...

« Un manque d'hygiène ou de soins peut avoir des conséquences sur la santé de l'enfant, mais également sur son bien être. Par exemple, le rejet des autres à cause d'une odeur accommodante¹ ».

Si de telles situations perdurent, une Information Préoccupante peut-être rédigée par les directeurs. Les familles en sont tenues informées. Les services sociaux peuvent alors intervenir.

*Nous constatons des tenues non adaptées à la saison/vêtements et chaussures trop grands-trop petits, avec des enfants qui viennent à l'école sans manteau ou avec des vestes sans manches ou avec un tee-shirt et une veste d'été alors qu'il fait -2°C le matin.

Plusieurs enfants finissent par se plaindre au cours de la journée de maux de tête et de maux de ventre (qui peuvent être liés aux écarts de température).

=> **Nous rappelons que ce sont les parents qui décident de la tenue vestimentaire de leurs enfants, qui la contrôlent, et non l'inverse.**

=> Ces situations font l'objet de discussions avec les familles. Si ces situations doivent persister, des rendez-vous seront pris entre les directeurs et les familles concernées afin de réaliser un signalement qui sera transmis aux services sociaux, considéré comme une négligence (pour l'aspect tenue vestimentaire- hygiène).

Je rappelle que chaque acteur a auprès d'un enfant des charges éducatives à tenir.

Ces actions ont bien entendu pour but d'aider les familles.

4. Règlement intérieur

Face à l'attitude de certains CM2, malgré un document lu et signé par les familles, l'ajout de la mention suivante est soumise à un vote pour l'ajout au règlement intérieur :

« pas de pantalon troué » à la ligne « tenue correcte exigée » (en page 2 du règlement intérieur).

¹ Extrait du guide des procédures de protection de l'enfance de la DSDEN 35, premier et 2nd degré pour l'année scolaire 2024 2025.

VOTE :

| | |
|---|----------------------|
| <u>POUR</u> Adopté à l'unanimité | <u>CONTRE</u> |
|---|----------------------|

5. Entretien des écoles

A Saint-Rémy :

Les travaux commencés dans l'ancien logement de fonction afin de réhabiliter dortoir et sanitaires et créer un passage couvert entre dortoir et classe ; les sanitaires de la classe des TPS-PS seront également réhabilités. Il est prévu que tous ces travaux soient terminés pour la rentrée prochaine.

Une liste de travaux n'a pas été envoyée cette fois à la mairie : les mêmes demandes d'intervention sont observées, comme rédigées lors du premier conseil d'école.

A Marcillé :

Une liste de travaux a été transmise à la mairie la semaine passée et concerne de menus travaux.

6. Sécurité

A Saint-Rémy :

Un exercice incendie a été organisé le 6 mars, chaque bâtiment a été évacué en moins de 2 mn : le compte-rendu a été transmis à l'Inspection via notre application interne, ainsi qu'à la mairie. Les mêmes demandes en sont ressorties : une alarme revue pour le bâtiment de la cour du bas, une alarme pour le bâtiment de la cour du haut.

A Marcillé :

Un exercice incendie inopiné a été organisé le 7 mars 2025, aux alentours de 09h30. L'exercice a duré moins de 2 minutes pour chaque cours.

L'exercice s'est globalement bien passé avec deux points à retravailler :

- Rappeler aux élèves de CE1-CE 2 de ne pas courir.
- Disjoncter et fermer les portes des classes des CM1-CM2.

7. Questions

Question 1 :

En cas de difficultés scolaires ou de comportements (ex : manque de concentration), l'enseignant peut-il informer le jour même des problèmes rencontrés par un mot dans le cahier, un mail... ? L'objectif étant que les parents puissent intervenir rapidement auprès de leurs enfants et ne pas attendre les rdv de bilans.

=> Les enseignants n'attendent pas nécessairement la remise des livrets scolaires pour mener des rendez-vous. Ils font des points réguliers dès que la situation le nécessite. En fonction de la situation, les parents sont prévenus rapidement afin que justement ils puissent agir auprès de leur enfant.

Il est bien entendu qu'il faut contacter l'enseignant de son enfant en priorité.

Question 2 :

Est-il envisageable de mettre en place une étude surveillée (même payante), dans l'enceinte de l'école avec du personnel qualifié ? Cf un sondage auprès des parents afin de connaître leurs besoins et nombres d'intéressés par exemple ?

=> Les mairies se sont emparées de la question et répondront ultérieurement à cette question.

Un sondage sera proposé aux familles.

Il est rappelé qu'il n'y a plus de devoirs demandés mais des révisions de leçons.

Question 3 :

Est-ce possible que l'école bénéficie du dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) ?

Nous avons pris contact avec Madame GARNIER Pauline, directrice adjointe des cohésions sociales pour connaître la démarche à suivre et voir s'il est possible que notre R.P.I puisse en bénéficier et quels sont les modalités pour la rentrée prochaine. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

*=> Le CLAS fait partie des enjeux de l'évolution des **dispositifs** d'accompagnement à la scolarité dans la relation des familles avec le scolaire. Le CLAS prend généralement la forme de **deux ateliers hebdomadaires d'une durée d'1h30 chacun**, en dehors des heures de classes, hors vacances scolaires. Ce dispositif permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte, c'est un dispositif national piloté et financé par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), il est mis en place par la municipalité pour aider des enfants dans leur scolarité, il apprend à l'élève à s'instruire et être plus autonome, et aux parents à l'accompagner.*

Mme Garnier a fait réponse ce jour qu'une réflexion est engagée pour faire évoluer ce dispositif : Mme Meignan précise que la pérennité de ce dispositif, remis en question faute de financement, sera actée prochainement par les élus.

Question 4 :

Dans le règlement intérieur, il est stipulé que le goûter est interdit, alors qu'il est autorisé dans la classe de Mme Mondjollian, dans les classes de M Arzel et de Mme Noizet après le sport, notamment. Est-ce possible de diffuser une information claire à ce sujet (compte-rendu de réunion de début d'année...), voir modifier le règlement intérieur ? Et si oui préciser quel goûter (fruits ?) ?

=> Quelques éléments de contexte : à Marcillé, le goûter avait été interdit car il y avait trop de déchets dans les cours de récréation. Ponctuellement, il a été tenté de réintroduire le goûter mais la même problématique s'est posée. Cette année, en CE1-CE2, nous avons tenté à nouveau de réintroduire le goûter pour les enfants qui se plaignent régulièrement de ne pas manger le matin et/ou d'avoir faim à la récréation. Cette cohorte a su montrer qu'elle ne mettait pas de déchets par terre, ce qui justifie que l'on réintroduise le goûter.

Je comprends que cela puisse créer une confusion par rapport à l'interdiction stipulée dans le règlement intérieur.

Toutefois, une information a été communiquée aux familles sur la mise en place du goûter, la possibilité d'y adhérer ou non et sur les préconisations d'aliments qui pouvaient être consommés.

Les goûters pris dans la classe des TPS-PS ne concernent que les anniversaires. Aucune collation n'est systématiquement donnée aux enfants, trop proche du petit-déjeuner ou du déjeuner.

Les parents peuvent nous indiquer si l'enfant n'a pas petit-déjeuné et lui fournir alors un petit goûter individuel à prendre à la récréation.

Aucune modification ne sera apportée au Règlement Intérieur de l'école concernant les goûters, qui disposent d'un ensemble de règles à respecter dans un cadre commun, mais plutôt une information au cas par cas, classe par classe.

Question 5 :

Y a-t-il du gaspillage alimentaire à la cantine ? Si oui, peut-on envisager de le valoriser (compost à Marcillé ? Revente en portion pour les habitants ?..).

=> Le compost a déjà été envisagé pour être utile au potager de St Rémy. Il s'agit de mettre en place cette revalorisation.

A Marcillé, un compost est mis en place depuis septembre, ainsi qu'un seau pour les chiens.

Il existe en fait très peu de perte, selon les menus bien sûr, en raison des quantités adaptées au nombre d'élèves déjeunant.

Question 6 :

Où en sont les projets de re-végétalisation des écoles ?

=> Il s'agit d'une école, sur deux sites.

Comme dit lors du 1^{er} CE, le projet CNR de St Rémy a été retoqué car les re-végétalisations des cours n'ont plus le vent en poupe, il doit être retravaillé au vue des CPS (Compétences Psycho-sociales), et cela nécessite du temps.

Question 7 :

Est-ce possible d'harmoniser la fête de l'école en fonction d'une thématique commune, travaillée dans l'année par les enfants (ex: déchets, les émotions, jeux olympiques, Vendée globes, musiques ...) ?

=> Nous essayons dans l'ordre du possible d'harmoniser par deux classes le spectacle des plus petits.

Harmoniser sur les 2 sites nécessiterait des rencontres, et donc des transports. Le coût de ces derniers empêche malheureusement cette organisation.

Question 8 :

Est-il possible d'intégrer des pommes une ou deux fois par semaine au goûter de la garderie ?

=> Message des RDPE sur la question 8 (message envoyé par mail aux famille) :

« Depuis plusieurs années, l'idée d'intégrer un fruit au goûter des enfants à la garderie a été évoquée à plusieurs reprises lors des conseils de réseau, mais pour diverses raisons (organisation, logistique, adhésion des enfants, coût...), elle n'a jamais pu être mise en place de façon concrète.

Aujourd'hui, nous avons décidé de franchir une étape en lançant une expérimentation.

Depuis ce lundi, une pomme est proposée (offerte gracieusement par un parent d'élève) aux enfants en complément des collations habituelles.

Cette phase de test nous permettra d'évaluer à la fois l'acceptation par les enfants, les problématiques rencontrées, l'organisation nécessaire pour, potentiellement, pérenniser cette initiative.

Nous espérons que cette démarche contribuera à de meilleures habitudes alimentaires et au bien-être de nos enfants.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés des retours et de l'évolution du projet. Lors de ce conseil réseau, nous vous ferons part du bilan de cette expérimentation. »

Des pommes ont été achetées au Verger des Coudréaux à Feins: 22€ les 10kg. Si nous partons sur 1 fruits par semaine, pour la pomme, ça reviendrait à 22€ par rapport à la fréquentation de cette semaine où les 10kg sont quasiment partis (il reste 14 pommes sur les 10kg). Pour 2 fois par semaine, il aura besoin d'environ 20kg de pommes.

Le coût de revient d'une pomme est de 0,28cts.

Le réseau RER s'empare de la question et répondra lors de son prochain conseil.

Il est indiqué, pour clore ce Conseil d'École, que le troisième conseil aura lieu le 26 juin, à 18h30 à St Rémy.

Mme MONDJOLLIAN
Directrice

Mr ARZEL
Directeur